

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Compte Administratif.

## Rappel du cadre général du Compte Administratif

Le **CA** constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée. Le compte administratif doit concorder avec le compte de gestion établi par le comptable public.

## Rappel de la structure d'un budget communal

La **section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La **section d'investissement** est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

## Tableau des résultats

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2023	Fonct	7 408 530 €	6 268 426 €
	Invest	1 943 956 €	2 521 835 €
Reports de l'exercice 2022	Fonct	569 202 €	0 €
	Invest	0 €	398 950 €
Total exercice (réalisations + reports)		9 921 689 €	9 189 212 €
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		<b>732 477 €</b>	
Restes à réaliser reportés en 2024	Invest	414 267 €	963 550 €
Totaux cumulés		10 335 957 €	10 152 763 €
<b>Résultat financier définitif</b>		<b>183 194 €</b>	

## Points marquants

- Une attention constante à la maîtrise de nos dépenses courantes
- La poursuite des investissements courants et travaux Grand Rue
- Un résultat financier satisfaisant

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

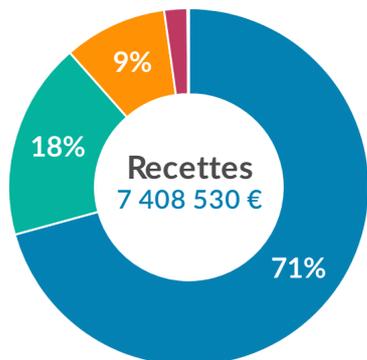
Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17/04/2024

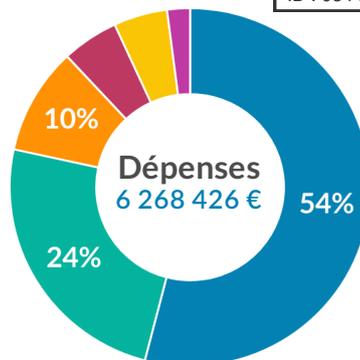


ID : 034-213400880-20240412-D2024\_\_26-DE

## La section de fonctionnement

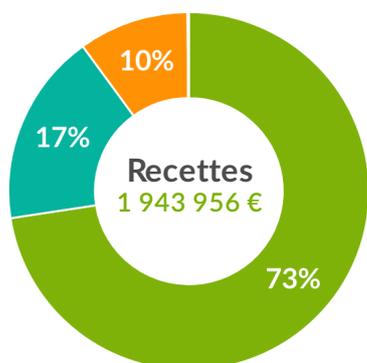


- Impôts et taxes : 5 239 668 €
- Dotations et participations : 1 319 578 €
- Produits des services : 686 369 €
- Autres recettes réelles : 153 939 €
- Produits des cessions : 5 340 €
- Recettes d'ordre : 3 636 €

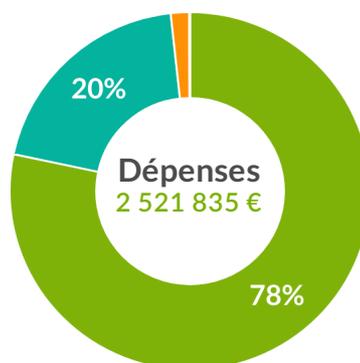


- Charges de personnel : 3 387 299 €
- Charges générales : 1 526 927 €
- Autres dépenses réelles : 605 460 €
- Charges gestion courante : 318 911 €
- Dépenses d'ordre : 301 378 €
- Intérêts d'emprunts : 128 451 €

## La section d'investissement



- Excédents de fonct capitalisés : 1 410 713 €
- Recettes d'ordre : 338 874 €
- Dotations et subventions : 192 068 €
- Autres recettes réelles : 2 301 €



- Dépenses d'équipement : 1 975 057 €
- Remboursement du capital : 503 346 €
- Dépenses d'ordre : 41 131 €
- Autres dépenses réelles : 2 301 €

## Solde d'épargne de la commune

Recettes réelles de fonctionnement ( <i>hors produits de cession</i> )	7 399 554 €
Dépenses réelles de fonctionnement	5 967 048 €
<b>Épargne brute</b>	<b>1 432 506 €</b>

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette de la commune s'établit à 4 505 461 € et l'Effectif pourvu en Equivalent Temps Plein annuel à 59.00 ETP